



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonds de la CNSA aux résidences autonomie

Question écrite n° 38622

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation des fonds alloués à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). En effet, le plan d'aide à l'investissement dans les Ehpad, financé par la CNSA, est passé de 110 millions d'euros en 2020 à 300 millions d'euros en 2021. En revanche, il n'est pas fait mention des résidences autonomie. On sait seulement que la CNSA leur a consacré 40 millions d'euros de 2015 à 2018. Compte tenu du rôle important que jouent les résidences autonomie dans les politiques publiques en direction des personnes âgées, il lui demande quel montant de crédits de la CNSA sera affecté à ces résidences en 2021 et au-delà.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38622

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3774

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)